

Présents : Irène BADIN, Serge BIESSY, Abdelkader BOUKACEM, Jean-Luc FAYET, Jean-Charles GALLET, Martine GAUTHIER, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Yvette MOLLON, Jean-Michel POINARD, Cécile VINCENT

Excusés : Sébastien ALLAGNAT, Gilbert LAVAL, Michel NOEL, Anne-Marie RABATEL (pouvoir I. BADIN), Bernard TALBOT (pouvoir A. BOUKACEM), Carine TONEGHIN, Nadine TRUFFAUT (pouvoir M. GAUTHIER)

Madame Cécile VINCENT est nommée secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance précédente

Aucune observation sur le compte-rendu de la séance du 13 juin n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1/ MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Par une loi de février 2007 et un décret de novembre 2011, il a été donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents (complémentaire santé ou prévoyance) et de participer financièrement à leur prise en charge. Les collectivités peuvent, pour ce faire, agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

Deux procédures sont possibles :

- la participation auprès des agents ayant souscrits un contrat labellisé au niveau national,
- la participation après une mise en concurrence, soit directement par la collectivité, soit en mandatant le CDG, puis le choix d'un prestataire, et la signature d'une « convention de participation ».

Les collectivités participant déjà financièrement à l'action sociale doivent se mettre en conformité avec le décret, au plus tard pour la date d'échéance du contrat existant. C'est le cas de Saint-Victor qui participe au maintien de salaire des agents à hauteur de 25 % de la cotisation totale (soit 0,313 % du salaire brut sur une cotisation totale de 1.25 % du salaire brut de l'agent, ce dernier prenant à sa charge les 0,937 % restant).

Le Maire propose au conseil municipal que :

La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Opposition(s) : 0
- Abstention(s) : 0
- Approbation(s) : 14

2/ SUBVENTION VOIRIE

Le conseil général de l'Isère octroie aux communes une subvention pour les travaux de voirie. Un devis a été élaboré par la direction départementale des territoires pour la fourniture et la pose de point-à-temps automatique, chemin du Moulin. Le Maire propose à l'assemblée de solliciter la subvention du conseil général, d'un montant de 7 667 €, pour des travaux HT s'élevant à 29 625.00 € HT, correspondant à 25 tonnes de point-à-temps.

- Opposition(s) : 0
- Abstention(s) : 0
- Approbation(s) : 14

3/ PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA COMMUNE

La construction du restaurant scolaire par la commune et du siège communautaire par la CCVH vont libérer différents bâtiments communaux (rez-de-chaussée de la mairie, restaurant scolaire actuel, maison pour tous, local cantonnier, etc...).

Dans le projet de construction du restaurant, le préfabriqué actuellement occupé par la CCVH devait être déplacé dans la cour de l'école maternelle. Ayant été installé en 2007, il répond aux normes de l'époque (RT 2005). Or, les bâtiments recevant du public doivent maintenant répondre aux normes RT 2012. Cette remise aux normes aurait un coût financier très important.

En parallèle, la salle St Roch est actuellement inoccupée. Elle pourrait être rénovée pour différents usages (garderie, salle d'évolution pour les scolaires, etc...). Le bureau municipal a envisagé sa rénovation, en abandonnant l'idée de déplacer le préfabriqué.

Un maître d'œuvre a été contacté pour faire un état des lieux de ce bâtiment. Une étude de solidité du bâtiment va être faite.

A place du préfabriqué, il serait envisagé une aire sportive qui pourrait servir à la garderie de midi, du soir et aux activités scolaires.

Le maire demande aux conseillers de se positionner sur :

- le lancement de l'étude pour l'aménagement de la salle St Roch
- l'arrêt des travaux pour le déplacement du préfabriqué

L'avis général est favorable à ces propositions.

Mairie : elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et devra l'être à compter de 2015.

Le conseil général accorde une subvention par commune pour la mise aux normes des bâtiments publics. Le dossier doit être déposé avant le mois de septembre.

Le Maire demande aux conseillers de donner leur accord sur le lancement d'une étude visant à déposer le dossier de demande de subvention.

La maison pour tous étant libérée, il serait peut-être envisageable de la vendre ?

Une réflexion est à conduire en ce sens, comme sur l'ensemble des questions qui touchent au patrimoine immobilier de la commune. Les conseillers municipaux seront associés à cette démarche.

Compte-rendu des adjoints

Gilbert LAVAL – Voirie, environnement

- Les travaux d'aménagement du Tardivet ont commencé (travaux financés par CCVH) ; le devis pour les travaux d'enfouissement des lignes est de 7 500 HT. Cette somme sera avancée par la commune puis intégrée dans les subventions du SEDI.

- Point-à-temps : l'appel d'offre est clos. C'est l'entreprise SACER qui a été retenue. Le coût étant inférieur aux estimations, le tonnage prévu va pouvoir passer de 20 à 25 tonnes.

- les travaux commandés à l'entreprise VAIRAI sont terminés (bouches d'eaux pluviales route de Clos Janin, grille en face de la chapelle St Roch)

- Projet de réouverture de l'ancienne route du village : dossier en cours avec le conseil général

- La commune s'est inscrite au concours du village fleuri

Jean-Pierre LOVET, Affaires scolaires et personnel :

Caisse des écoles : de janvier à juin

- recettes 60 243.12 €
- Garderie du matin : 2 116 unités soit une moyenne de 25.1 enfants/garderie
- Garderie du soir : 2 520 unités, soit une moyenne de 30 enfants
- Repas enfants : 11 453, soit une moyenne de 136.3/jour
- Repas adultes : 335, soit une moyenne de 3.98/ jour
- Impayés : information sera donnée au prochain conseil municipal

Madame MAESTRE a remplacé Madame BIESSY pendant quelques jours à la cantine. Ce remplacement s'est passé dans de bonnes conditions. Une réflexion sera conduite sur la poursuite de sa formation.

Compte-rendu de l'école maternelle est remis aux conseillers.

Concernant les primaires : 2 projets ont été financés par la mairie. Un projet patrimoine, en lien avec le Conseil général. Un projet écriture. La commune a également financé deux cycles de piscine et un cycle informatique. Des calculatrices ou dictionnaires ont été offerts aux élèves de CM2 pour leur rentrée en 6^{ème}.

A la rentrée prochaine, Madame FOURNERON assurera la direction de l'ensemble de l'école (maternelle et élémentaire) ; plusieurs mouvements d'enseignants vont avoir lieu.

153 enfants sont inscrits à la rentrée prochaine en élémentaire, soit une moyenne de 21.8/classe.

En maternelle : 88 enfants scolarisés, soit 22 par classe.

Serge BIESSY, bâtiments communaux :

Les travaux de la petite chapelle sont terminés. Elle peut être visible de l'extérieur. La paroisse va financer une décoration intérieure.

Concernant l'église, des pierres et des vitres tombent chez un riverain. Un devis a été demandé.

Restaurant scolaire : les prémurs ont été livrés. La dalle du rez-de-chaussée a été faite.

Les fouilles et les murs du préau ont été réalisés.

Ecole de fille : le carrelage des deux classes du bas est posé. La salle informatique a été démontée (liaison avec le nouveau bâtiment).

La semaine prochaine : début des travaux du préau de la maternelle.

Martine GAUTHIER, affaires sociales, CCAS :

Fin juin : réunion de la coordination gérontologique.

Dossiers APA : de nouveaux critères, plus restrictifs, ont été élaborés pour les personnes sollicitant cette prestation.

Une nouvelle téléalarme a été posée.

Plusieurs changements de locataires ont été observés dans les logements sociaux.

Hier soir, l'OPAC présentait aux locataires les travaux des logements route de Doissin. Ces derniers devront se positionner car les loyers évolueront (mais parallèlement, les charges seront diminuées du fait de l'isolation).

Jean-Luc FAYET, Animation

Organisation de la vogue à prévoir.

Défibrillateur : une formation va être organisée à la rentrée pour toutes les associations.

Moulinstock : l'organisation se finalise.

Abdel BOUKACEM, information et communication :

Bulletin :

- remerciements à Caroline DEVELAY pour le travail accompli dans la rédaction des articles et au comité de relecture.
- des statistiques sur la consultation du site seront présentées à la rentrée.

Compte rendu CCVH

Réforme territoriale : un calendrier et une méthode de travail ont été élaborés :

- 19 octobre : les grandes orientations auront été dessinées,
- 29 octobre : tous les conseils municipaux sont invités à St Clair de la Tour pour la présentation du projet
- novembre : délibération dans les communes adhérentes et avis des communautés de communes sur la fusion
- 30 juin 2013 : proposition sur la répartition des sièges

Le cabinet ARGOS a été retenu pour accompagner la démarche :

- réalisation d'un état des lieux,
- définition d'un projet de territoire et des compétences qui en découlent
- pacte financier et fiscal
- gouvernance

Réunion des élus et personnels de la CCVH : réunion prévue le 14 septembre à Montagnieu.

Questions diverses

AFIPAEIM : une manifestation est prévue le 28 septembre 2012 pour la pose officielle de la première pierre du foyer de St Victor de Cessieu. André VALLINI, président du conseil général, devrait être présent.

MAISON DE SANTE : un rendez-vous est prévu le 20 juillet avec les représentants des professions médicales pour une première estimation de la faisabilité du projet.

Séance levée à 21 heures 50